



HAL
open science

Jean-Baptiste Massillon : une figure épiscopale de la modération ?

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Jean-Baptiste Massillon : une figure épiscopale de la modération?. Modération politique, accommodement religieux : un tiers-parti catholique en Europe ? (XVIe-XXe siècle), Olivier Andurand; Albane Pialoux, Sep 2016, Paris, France. pp.237-249. hal-04500497

HAL Id: hal-04500497

<https://hal.science/hal-04500497>

Submitted on 12 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les forces de la modération

*Ligne politique ou accommodements raisonnés dans
les crises politico-religieuses européennes
(XVI^e -XIX^e siècles)*

Olivier Andurand et Albane Pialoux (dir.)



PETER LANG

Les forces de la modération

**Ligne politique ou accommodements
raisonnés dans les crises politico-
religieuses européennes
(XVI^e-XIX^e siècles)**



PETER LANG

Bruxelles · Bern · Berlin · New York · Oxford · Wien

Collection « Pour une histoire nouvelle de l'Europe »

Vol. 13

Cette collection est destinée à rassembler une partie des travaux de recherche du LabEx (laboratoire d'excellence) EHNE, *Écrire une histoire nouvelle de l'Europe, créé en 2012*. Renonçant à une approche dominée par les dimensions politique et institutionnelle, EHNE appréhende l'histoire selon une démarche thématique recouvrant une large palette de champs qu'elle saisit dans leurs évolutions autonomes. Elle revêt une dimension globale en ce qu'elle cherche à comprendre les transversalités et les modes d'interaction existant entre ces champs en vue d'une interprétation d'ensemble. Les travaux du LabEx EHNE s'articulent ainsi autour de sept axes : « l'Europe comme produit de la civilisation matérielle », l'Europe dans une épistémologie du politique », « l'humanisme européen », « l'Europe, les Européens et le monde », « l'Europe des guerres et des traces de guerre », « une histoire genrée de l'Europe », « Traditions nationales, circulations et identités dans l'art européen ». La collection « Pour une histoire nouvelle de l'Europe » réunit les travaux, monographies, colloques ou tables-rondes, issus des travaux d'EHNE. Ces derniers se veulent des contributions et synthèses partielles constitutives d'une entreprise d'ensemble se développant sur plusieurs années.

Collection dirigée par le Laboratoire d'excellence

« Écrire une histoire nouvelle de l'Europe »

Olivier DARD

Olivier Andurand et Albane Pialoux (dir.)

Les forces de la modération

**Ligne politique ou accommodements
raisonnés dans les crises politico-
religieuses européennes
(XVI^e–XIX^e siècles)**

Pour une histoire nouvelle de l'Europe,

Vol. 13

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »
« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche National- bibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site <<http://dnb.ddb.de>>.

Couverture : Luca Giordano, "La Tempérance" détail de la fresque
L'Apothéose des Médicis (1682-1685), plafond de la Galleria Riccardiana,
Florence, Palais Médicis-Riccardi.

Labex EHNE, Centre Roland Mousnier, Lettres Sorbonne Université et Centre
d'histoire des sociétés Médiévales et Modernes (MéMo), Université Paris Nanterre



ISSN 2466-8893 • ISBN 978-2-8076-1428-4 (Print)
E-ISBN 978-2-8076-1474-1 (ePDF) • E-ISBN 978-2-8076-1475-8 (EPUB)
E-ISBN 978-2-8076-1476-5 (MOBI) • DOI 10.3726/b16814
D/2020/5678/18

© P.I.E. PETER LANG S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2020
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique

Cette publication a fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque
procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit,
est illicite. Tous droits réservés.

www.peterlang.com

Jean-Baptiste Massillon : une figure épiscopale de la modération ?

STÉPHANE GOMIS
CHEC, Université Clermont Auvergne

Contrairement aux grands orateurs et prédicateurs des XVII^e et XVIII^e siècles, pasteurs des âmes de surcroît, l'évêque de Clermont n'a pas fait l'objet d'une biographie de référence¹. Non pas que l'historiographie se soit totalement désintéressée du personnage mais globalement les analyses se sont attachées, pour l'essentiel, à éclairer certains aspects de sa formation, son rôle de prédicateur ou encore ses activités pastorales². Le personnage était-il trop complexe à cerner dans toutes ses dimensions ? Le biographe potentiel était-il confronté à un manque de sources ? À priori, pour le moins concernant son œuvre littéraire, les éditions successives de ses sermons plaident dans le sens contraire. Bien des aspects de la personnalité et du parcours de Jean-Baptiste Massillon méritent l'attention du chercheur. Ainsi en est-il de son rapport au jansénisme. Les auteurs du XIX^e siècle ont cherché, de façon presque systématique, à le préserver de toute proximité avec la spiritualité des « Amis de la Vérité ».

¹ À l'inverse de Jacques-Bénigne Bossuet (Minois, Georges, *Bossuet entre Dieu et le soleil*, Paris, Perrin, 2003) ou de François de Salignac de La Mothe-Fénelon (Melchior-Bonnet, Sabine, *Fénelon*, Paris, Perrin, 2008).

² Signalons tout de même les publications suivantes : Ehrard, Jean, Poitrineau, Abel (dir.), *Études sur Massillon*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif central, 1975 ; Laurent, Marcel, « Jean Soanen et Jean-Baptiste Massillon », *Chroniques de Port-Royal*, n° 24, 1975, p. 41-99 et Richardt, Aimé, *Massillon (1663-1742)*, Paris, In fine, 2001. En outre, des ouvrages plus anciens ne doivent pas être négligés, notamment pour leur apport documentaire, en particulier Blampignon, Émile-Antoine, *Massillon, d'après des documents inédits*, Paris, V. Palmé, 1879, Id., *L'Épiscopat de Massillon, d'après des documents inédits, suivi de sa correspondance*, Paris, Plon, 1884 et Id., *Massillon, supplément à son histoire et à sa correspondance*, Paris, J. Leday, 1891.

Il est donc nécessaire de s'interroger sur les positionnements successifs de Massillon face à ces derniers. La question est complexe. Elle mérite d'être pensée au miroir des travaux les plus récents dus à la plume d'Olivier Andurand³, Monique Cottret⁴, Nicolas Lyon-Caen⁵ et Catherine Maire⁶. Ces historiens ont mis en lumière les nombreux réseaux d'un jansénisme qui, au XVIII^e siècle, recouvre des réalités multiples. Outre les apports de cette production scientifique, il faut nécessairement en revenir aux sources.

En l'espèce, le témoignage des contemporains est parfois édifiant. En 1739, en visite dans la résidence estivale de l'évêque, le jeune abbé de Bernis relate l'épisode suivant :

Adoré dans son diocèse, il en avait banni toutes les disputes de religion ; Clermont cependant était un des berceaux du jansénisme. Un jour qu'il montrait à un étranger son jardin de Beauregard, et que cet étranger se récriait sur la beauté et la richesse de la vue : 'Venez, lui dit-il, dans cette allée, je vous montrerai quelque de chose de plus singulier que tout cela'. L'allée était fort sombre ; l'étranger témoigna sa surprise en ne voyant rien de ce qu'on lui annonçait : 'Comment ! lui dit M. Massillon, vous n'apercevez pas ce Jésuite et ce Père de l'Oratoire qui jouent à la boule ensemble ? Voilà à quoi je les ai réduits⁷.

Voltaire n'écrit-il pas de Massillon qu'il fut : « le prédicateur qui a le mieux connu le monde ; plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, et dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'académicien, et l'homme d'esprit ; d'ailleurs philosophe modéré et tolérant⁸. » La notice est singulièrement

³ Andurand, Olivier, *La Grande Affaire. Les évêques de France face à l'Unigenitus*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

⁴ Cottret, Monique, *Jansénismes et lumières : pour un autre XVIII^e siècle*, Paris, A. Michel, 1998, et Ead., *Histoire du jansénisme, XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2016.

⁵ Lyon-Caen, Nicolas, *La boîte à Perrette. Le jansénisme parisien au XVIII^e siècle*, Paris, A. Michel, 2010.

⁶ Maire, Catherine, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

⁷ Ossedat, Camille, *Les évêques de Clermont à Beauregard*, Clermont-Ferrand, Imprimerie générale, 1910, p. 95, d'après les *Mémoires* du Cardinal François-Joachim de Pierre de Bernis.

⁸ Voltaire, *Catalogue de la plupart des écrivains français qui ont paru dans le Siècle de Louis XIV, pour servir à l'histoire littéraire de ce temps*, dans *Le siècle de Louis XIV*, 1751, p. 392-393.

laudative. Elle ne lasse pas de surprendre lorsque, de façon audacieuse, l'auteur fait de Massillon un témoin du siècle des philosophes.

Par ailleurs, une consultation des notices qui lui sont consacrées dans les *Nouvelles ecclésiastiques* montre que les rédacteurs ont une appréciation fort mitigée de l'homme et de sa gestion épiscopale. Même si, semble-t-il, les articles le concernant directement ou bien relatant certains épisodes survenus dans son diocèse émettent un jugement relativement clément et formulent des critiques assez atténuées. On peut s'interroger plus précisément sur ce que cela signifie : reconnaît-on *in fine* que le prélat manifeste une certaine sympathie envers le jansénisme ou plutôt vis-à-vis des individus qui s'en réclament ou bien observe-t-on en ces circonstances un homme conciliant et pacifique, comme on le voit agir dans la plupart des affaires de son administration ? Un trait de caractère dont il faut sonder la profondeur et fixer les limites. Les armoiries du prélat sont « D'azur, à l'alcyon d'or, flottant sur une mer d'argent ». L'alcyon, oiseau de mer et de marécages, est l'emblème antique de la paix et du calme. Il désignerait l'homme prudent, les jours heureux que l'on coule sous le règne d'un bon prince. L'existence de Massillon peut-elle se résumer à celle d'un homme à l'esprit tranquille, soucieux des principes du bon gouvernement de son diocèse ?

Nous nous interrogerons sur le cheminement intellectuel et spirituel d'un homme afin d'éclairer un ensemble, celui du tiers parti catholique. Afin de nourrir cette réflexion, nous présentons tout d'abord une brève biographie de l'évêque de Clermont ; puis, nous avons fait le choix d'interroger cette « modération » selon deux prismes. D'une part, celui de ses liens avec la spiritualité augustinienne ; d'autre part, celui de sa pratique de la fonction épiscopale.

I. Une vie entre prédication et mission épiscopale

Établir une biographie de Jean-Baptiste Massillon demande beaucoup de mesure et une analyse fine de son parcours et de ses actions. En définitive, la difficulté ne vient-elle pas du fait qu'il est un homme des Lumières ayant pour une part des références héritées du siècle précédent qui constitue le temps de sa formation ? Il est commun d'associer le nom de Massillon à trois autres grandes figures épiscopales : Jacques-Bénigne Bossuet (1627–1704), Esprit Fléchier (1632–1710) et François de La Mothe-Fénelon (1651–1715). Tous ont

été des prédicateurs et des auteurs fameux, à des degrés divers. Tous ont connu la gloire de la chaire et parfois la disgrâce sous le règne de Louis XIV. Or si Massillon peut être rattaché à ce cercle, il ne faut pas omettre qu'en temps que cadet, sa carrière épiscopale commence au tout début du règne de Louis XV. Cette existence à cheval sur deux siècles induit la prise en compte de mutations culturelles dont il ne pouvait pas saisir toute l'ampleur. Tout biographe se doit donc de considérer le visage d'un homme, à la charnière de deux mondes, qui a vécu conformément aux préoccupations théologiques de son état mais qui ne pouvait appartenir qu'en partie seulement, à une époque éprise de raison critique et de recherches scientifiques.

Jean-Baptiste Massillon naît en Provence en 1663 de l'union de François, notaire en fonction à Hyères, et d'Anne Brune. Son ascendance le rattache à la bourgeoisie moyenne des offices. À l'âge de 18 ans, il gagne le noviciat des Oratoriens d'Aix-en-Provence. Une formation oratorienne dont il indique, à diverses reprises, combien celle-ci a constitué une matrice. Dans une lettre à l'un de ses confrères, le Père Antoine Arcère, il écrit : « Je dois tant à l'Oratoire, je n'oublierai jamais les obligations que je lui ai ». Dès 1684, il exerce les fonctions de professeur dans différents collèges de la congrégation : Pézenas, Marseille, et Montbrison. Cinq ans plus tard, il est affecté au séminaire des Oratoriens à Vienne. En 1691, âgé de 28 ans, il reçoit l'ordination sacerdotale. L'année suivante marque le début de sa carrière d'orateur du sacré, lorsqu'il prononce le panégyrique de sainte Agnès, puis en 1693, l'oraison funèbre de Camille de Neuville de Villeroy, primat des Gaules. Affecté à la maison des Oratoriens de Lyon en 1695, il effectue une retraite à l'abbaye cistercienne de Sept-Fons, dans le diocèse de Clermont, avant d'être nommé directeur-adjoint du séminaire parisien de Saint-Magloire. Ayant reçu sa formation intellectuelle et religieuse dans les décennies 1680 et 1690, la pensée de Massillon s'est donc essentiellement élaborée à la fin du siècle classique.

C'est à partir de 1698 que ses talents de prédicateurs connaissent une véritable aura, lorsqu'il prêche le Carême à Montpellier, moment de sa rencontre avec l'évêque janséniste Charles-Joachim Colbert de Croissy. Ses premières prédications à Paris et à Versailles ont lieu l'année suivante, jusqu'à son dernier Carême prononcé devant Louis XIV en 1704. Il est important de noter que, dès cette époque, le fond des sermons de Massillon est arrêté. C'est à la Sainte-Chapelle qu'il fait l'éloge funèbre de Bossuet (1711), et du souverain (1715).

Nommé à l'évêché de Clermont en 1717, il n'en prononce pas moins l'année suivante son Petit-Carême, composé de dix sermons, devant Louis XV. Son élection à l'Académie française en 1719, au fauteuil n°4, comme successeur de l'abbé Camille Le Tellier de Louvois, consacre ses talents littéraires. En 1721, il fait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Il ne quittera plus son diocèse, si ce n'est pour l'oraison de la duchesse d'Orléans en 1723. Jean-Baptiste Massillon meurt le 28 septembre 1742 à Beauregard dans sa résidence de campagne, située à une vingtaine de kilomètres à l'est de Clermont.

On distingue donc clairement deux époques dans sa vie : la première est celle du prédicateur oratorien entrée à l'âge de 18 ans dans la Congrégation, elle s'étend sur une quarantaine d'années ; la seconde est toute tournée vers sa charge épiscopale accomplie pendant près de 25 ans. Les deux moments de cette existence sont indissociables. Voilà pourquoi il faut comprendre comment le parcours du prédicateur éclaire le chemin de l'évêque. Cette dimension se mesure à l'aune de son rapport avec l'enseignement de saint Augustin.

II. Une pensée augustinienne

La formation oratorienne de Massillon est marquée par son augustinisme. Celui-ci se manifeste d'une part par sa conception de l'Homme, dont la fragilité trouve sa principale manifestation dans le péché originel ; d'autre part par sa définition du sacerdoce presbytéral. Dans un univers très hiérarchisé, les prêtres tiennent une place éminente : transmis par le Christ, l'éternel et unique sacerdoce font d'eux les instruments de la sanctification des âmes. Massillon est d'abord un prêtre du xvii^e siècle. En cela saint Augustin, référence de l'œuvre de restauration catholique, cher à Pierre de Bérulle, marque les héritiers de l'École française de spiritualité. Il s'agit d'un trait d'union entre les jansénistes et l'évêque de Clermont. Ainsi, en 1758, soit plus de 15 ans après la mort du prélat, les *Nouvelles ecclésiastiques* esquisse une forme de reconnaissance :

M. Massillon, tout politique qu'il était, ne laissait pas de forcer les jésuites à mettre dans leurs thèses la nécessité de l'amour de Dieu pour être justifié dans le sacrement de pénitence (9 janvier 1758).

Dès son arrivée dans son diocèse, Massillon renouvelle solennellement son acceptation de la bulle. Cet acte de soumission suffit-il à rendre

compte de ses positions spirituelles ? Devenu évêque, celui-ci cesse de prêcher. Bien sûr, soucieux des principes de bon gouvernement, Massillon s'exprime encore dans ses *Conférences ecclésiastiques* ou dans ses *Discours synodaux*. Mais, si ces textes aident à la compréhension de l'administrateur, ils permettent mal de définir le chrétien. Il convient donc de recourir à ses sermons. Il en ressort une vision radicale du christianisme qui ne manquent pas de le rapprocher du courant janséniste. Qu'il nous soit permis d'en juger à travers quelques exemples.

Tout d'abord, un constat s'impose, celui d'un orateur qui témoigne constamment de son culte pour la parole du Christ. Une vénération de l'Écriture Sainte observée chez tous les disciples de saint Augustin, oratoriens comme jansénistes. Fort de cette adhésion, Massillon peut s'engager dans une définition sans concession du sacrement de pénitence. Une réconciliation avec le Christ qui ne se réduit pas à la crainte d'un Dieu vengeur. Ainsi, deux sermons de Massillon sur l'Eucharistie constituent un violent réquisitoire contre les « fausses » pénitences et les « fausses » communions ; le prédicateur argumente dans un sens que Quesnel n'aurait pas renié : « Quoi mon cher auditeur ! vous avez prolongé vos crimes jusqu'au jour de votre pénitence ; à peine avez-vous mis entre vos désordres et votre confession l'intervalle d'un léger examen ; au sortir de l'autel, et la solennité passée tout ira encore même train » (sermon pour le Carême). Il rejoint ainsi la notion de « vraie » pénitence avancée par son confrère oratorien. L'insouciance mondaine, qui vide les sacrements de l'absolution et de l'Eucharistie de toute valeur rédemptrice, lui est particulièrement insupportable. De même, le thème de la charité comme véritable consécration du chrétien est un sujet récurrent : « La loi de la charité particulièrement à la religion de Jésus-Christ va donc encore plus loin. Ce n'est rien pour elle de ne point haïr, il faut qu'elle aime ». Massillon, devant un auditoire attaché au decorum, au cérémonial de la cour, a très souvent insisté sur la signification profonde de la charité, vitale à ses yeux pour le fidèle : « La charité que l'Évangile vous ordonne est dans le cœur. Ce n'est pas une simple bienséance, un vain extérieur, une cérémonie utile ; c'est une tendresse sincère, et prête à se manifester par les œuvres ». Une affirmation que l'on trouve dans la 54^{ème} proposition du Père Quesnel : « La charité est la langue du cœur. C'est elle seule qui parle à Dieu ; c'est elle seule que Dieu entend ». Cette exigence, après celle de la véritable pénitence, affirme un idéal rigoureux et ardent. Une position qui ne fait pas l'unanimité des catholiques, qu'il s'agisse des jésuites ou d'une papauté modérée. Or Massillon est un homme de l'absolu chrétien,

ayant soif de perfection. Autrement dit, cette intransigeance indique combien le chrétien ne peut pas être un tiède. « Le culte est dans le cœur, poursuit-il, et si le Dieu véritable n'est pas le Dieu de votre cœur, vous mettez comme les païens les viles créatures à sa place... » (sermon pour l'Avent)⁹.

Prêtre du Christ, selon les vœux de Bérulle, Massillon est souvent animé par une vision radicale du Christianisme qui le rapproche de la spiritualité janséniste. Nombreux sont ses sermons où se retrouvent des thématiques chères aux amis de Port-Royal où se mêlent « éloquence sacrée et sévérité chrétienne ». Tel que celui de la sublimation de l'Église primitive, décelable dans le sermon de la Samaritaine, prononcé à Versailles le 4 mars 1701. Il consacre alors un éloge des premiers chrétiens décrits comme : « dépouillés même pour un temps de toutes les marques de leur grandeur selon le siècle et n'ayant plus d'autre consolation que celles de leurs larmes et de leur pénitence ». Le parallèle peut-il être fait avec les Solitaires ? Il est difficile de nourrir une telle hypothèse. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'auteur lui-même a connu son « désert » lors d'une retraite de plusieurs mois à l'abbaye cistercienne de Sept-Fons. Une expérience accomplie quelques années avant l'écriture de ce texte.

L'augustinisme de Massillon est une réalité. Cette proximité avec l'évêque d'Hippone fait de lui un évêque qui entend incarner un sacerdoce pacifique.

III. Massillon évêque

Massillon n'a de cesse d'exhorter le roi, « lieutenant de Dieu sur la terre », à une édification constante. Prédicateur à Paris, il est invité à prêcher à la Cour pour l'Avent et le Carême ; de même qu'il prononce plusieurs oraisons funèbres, notamment celle de Louis XIV. Le tout entre les années 1699 et 1715. Si Massillon ne prêche plus à Versailles après 1704, il rentre en grâce après 1715, avec son Petit-Carême. La proximité avec le souverain lui donne l'opportunité de dispenser son enseignement.

⁹ Sur l'analyse du rapport de Massillon avec le cœur humain, voir Tabet, Emmanuelle, « La représentation des passions dans les *Sermons* de Massillon », dans Stéphane Gomis (dir.), *Les évêques des Lumières. Administrateurs, pasteurs, prédicateurs*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2015, p. 123–130.

À tel point que le 25 décembre 1700, Louis XIV s'adresse à lui en ces termes : « Mon Père, j'ai entendu plusieurs grands orateurs dans ma chapelle, j'en ai été fort content. Pour vous, toutes les fois que je vous ai entendu, j'ai été très mécontent de moi-même ».

Quelle est la théologie de l'autorité royale que développe le prédicateur ? Elle est liée à la pensée de Bossuet, dont il a prononcé l'éloge. Massillon défend particulièrement la théorie que le roi est le vecteur par lequel Dieu accorde sa grâce à ses sujets, idée évoquée par l'évêque de Meaux, mais de façon diffuse. Il partage également avec ce dernier la conviction que la puissance est accordée aux souverains uniquement pour faire le bien. Politiquement très conservateur, Massillon prône avant tout la soumission au roi et à ses représentants. Contrairement à Bossuet très engagé dans les controverses politiques et religieuses de son temps, Massillon n'est que peu sollicité par le pouvoir royal. Cependant, par obéissance, il ne refuse pas de contribuer à soutenir certaines de ses actions. Signe d'un loyalisme indiscutable envers la monarchie, n'écrit-il pas que : « la royauté n'est-elle pas le soutien du sacerdoce ? Et travailler à l'agrandissement d'un roi très chrétien, n'est-ce pas préparer le triomphe de Jésus-Christ ? » (oraison de M^{gr} de Villeroy, 1693).

En 1720, fidèle au roi, proche du Régent qui l'a nommé sur le siège épiscopal clermontois, Massillon accepte tout naturellement de contribuer à l'« accommodement », opération de pacification voulue par Philippe d'Orléans. En 1718, il a participé au Conseil de conscience. L'année suivante, il a été reçu au sein de l'Académie française. L'objectif de la monarchie est de « faire recevoir la bulle en l'accompagnant d'un corps de doctrine élaboré par un très grand nombre d'évêques des deux partis¹⁰ ». Massillon sert d'intermédiaire afin de faire aboutir ce projet. Cependant, en vain, puisque les Appelants renouvèlent peu après leur appel. Il est cité à deux reprises dans les *Nouvelles ecclésiastiques* parmi les auteurs de cette œuvre pacifique. Si ces derniers ne sont ni jugés ni condamnés, l'opération est désapprouvée dans sa globalité, selon une hostilité à toute action qui trahirait la fidélité à leur cause. L'article, en date du 24 février 1721, suggère déjà toute la modération de Massillon : « On écrit de Clermont en Auvergne, que l'évêque [...] a ordonné à son Grand

¹⁰ Andurand, Olivier, « Conciliation et accommodement dans l'affaire de la bulle *Unigenitus* (1713–1720) », dans Franck Collard et Monique Cottret (dir.), *Conciliation, réconciliation aux temps médiévaux et modernes*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2012, p. 161–185.

Vicaire de ne point accorder de pouvoir à aucun ecclésiastique, qu'il ne soit auparavant assuré qu'il accepte le nouvel accommodement, et il se contente à ce sujet d'un consentement verbal ». Des dispositions qui ne font pas du prélat un janséniste sans pour autant le transformer en constitutionnaire intransigeant. Le prélat accepte qu'une poignée d'individus restent fidèles à Quesnel à condition qu'ils se soumettent extérieurement à l'avis général. L'essentiel reste de préserver la paix de l'Église, condition évidente pour lui aux progrès de l'esprit évangélique propice à la construction d'une véritable communauté chrétienne. La même année, à Riom, les fidèles s'étant insurgés contre leur évêque trop curieux de l'authenticité des reliques attribuées à saint Étienne, la conclusion du journaliste de l'incident révèle une attitude fréquente chez Massillon : « M. de Clermont affecta de diminuer l'insulte qu'il avait reçue et étouffa l'affaire ». Pourquoi donner suite au scandale, lorsque se posent tant de sujets beaucoup plus urgents ? En effet, l'enseignement de son peuple appelle davantage le prélat à un engagement sacerdotal de plus en plus exigeant.

Le nombre d'occurrences consacrées à l'évêque de Clermont dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, s'élève à 40 en l'espace de trente ans (1720–1749)¹¹. Un chiffre modeste qui n'occulte pas le fait que ces articles constituent de bons points d'observation. On compte une douzaine de références par décennie, auxquelles il faut ajouter quelques mentions en 1750. L'étude diachronique de celles-ci dévoile une évolution nette. On a vu le regard bienveillant que porte le journal sur l'affaire de l'accommodement. Or, comme on le sait, les années 1720 voient le durcissement de la politique royale à l'encontre de la minorité janséniste. De fait, engagés sous le signe de la paix, les relations portant sur Massillon et les affaires de son diocèse se précisent alors que s'affirment des choix divergents.

À partir de 1727, le mouvement convulsionnaire ne conduit pas l'évêque à prendre position publiquement, aucun fait n'ayant eu pour théâtre le territoire diocésain. En revanche, il doit s'engager à propos des prétentions de certains appelants, notamment le prévôt du chapitre de Lezoux, Jean Tournadre, contraint de résigner son bénéfice¹². De même,

¹¹ Cottret, Monique, Guittienne-Murger, Valérie (dir.), *Les Nouvelles ecclésiastiques. Une aventure de presse clandestine au siècle des Lumières (1713–1803)*, Paris, Beauchesne, 2016.

¹² Sur ce personnage, voir Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 F 103. Chanoine du chapitre Saint-Pierre de Lezoux depuis 1709, pourvu de la prévôté du même chapitre en 1729,

il entretient des relations difficiles avec les oratoriens installés à Riom et Effiat. Aussi, l'exercice de son autorité épiscopale est l'objet d'articles plus sévères. Dans l'édition du 1^{er} mars 1727, on peut lire : « M. l'évêque de Clermont avait accordé au curé de Courcelles du diocèse d'Auxerre (appelant), la permission de dire la messe, et il l'a révoquée depuis le retour d'un ecclésiastique sulpicien qui est revenu de Paris ». Ce billet témoigne à la fois de la modération de Massillon, et d'un durcissement de son attitude. On a l'impression qu'il prend soudainement conscience de la singularité de son positionnement pacifique, en contradiction avec la politique royale.

Cette même année voit l'installation à l'abbaye bénédictine de La Chaise-Dieu, située au sud-est du diocèse, de son confrère de Senez, Jean Soanen, par ailleurs natif de Riom. Cette résidence ne peut que susciter les commentaires envers l'ordinaire des lieux. Ainsi, il lui est reproché à plusieurs reprises son refus de rendre visite à l'exilé. La condamnation est parfois explicite : « On s'attendait que son confrère (désigne ici le Massillon oratorien) étant transporté dans ces quartiers-là lui aurait rendu visite, mais il n'en a rien fait ; au contraire, il a reçu très cavalièrement et sur le pas de la porte, les personnes qui sont allées le voir de sa part ; et pour répondre à toutes les politesses qu'il en reçu par écrit, il lui reproche la singularité de sa conduite ». Si le fond dénonce l'attitude timorée de Massillon, le ton reste plutôt serein très loin de la violence dont font preuve parfois les journalistes envers les véritables ennemis de la cause.

Toutefois, peu à peu, l'indécision des rédacteurs cède à la rancune. Les articles qui se succèdent au cours de l'année 1731 manifestent clairement ce changement. Le compte-rendu du 19 janvier témoigne dans un premier temps d'une attitude habituelle de Massillon : l'abstention lorsqu'une prise de position publique serait susceptible de réveiller les passions.

il est bachelier en droit de la Faculté de Bourges en 1735. Son acte de sépulture est libellé de la façon suivante : « Jean Tournadre, prevot du chapitre de St Pierre de cette ville de Lezoux a été inhumé dans ladite Église, le cinquieme septembre mil sept cent quarante six, décédé le jour precedent muni du sacrement de penitence extreme onction et eucharistie, apres avoir retracté et révoqué son acte d'appel, et reçu la constitution Unigenitus, comme il est porté par l'acte qui en a été dressé par Gaubert, notaire royal en date du 3 7^{bre} 1746, a été inhumé en présence de Charles Chalmette, sacristain, et de Claude Ronbert, qui ont signé avec nous, Lachenal, prevot et curé » (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 6 E 195 5 ; les actes notariés de M^f Gaubert n'ont pas été conservés pour cette année).

Un théologien oratorien, le Père Joseph Demallet¹³, s'étant vu refuser le droit de dire la messe par un curé proche de Saint-Pourcain, et s'en plaint auprès de l'évêque, ce dernier « a jugé à propos de laisser tomber l'affaire ». Un peu plus tard cependant, lorsque son orthodoxie est mise à mal, Massillon n'hésite pas à frapper d'interdit un autre oratorien, le Père Josse. Celui-ci est accusé par un curé clermontois « d'avoir dit dans une conversation que M. Massillon pensait au fond comme l'Oratoire et n'agissait autrement que par politique ». La rigueur épiscopale est aussi condamnée très clairement à la faveur de l'ordination de plusieurs membres de l'Oratoire : « M. Massillon se dédommage du temps qu'il a passé sans exiger de signatures. Les pères de l'Oratoire sont avertis qu'il n'en admettra aucun aux Saints Ordres, qu'il n'ait préalablement signé le Formulaire ». Et de conclure : « C'est ainsi qu'il est parvenu par degré jusqu'à proscrire les vérités qu'il prêchait lorsqu'il était de l'Église enseignante ». Il est intéressant de noter que le ton utilisé, celui de l'ironie et de la raillerie, dénonce l'abandon de tout accommodement en faveur des jansénistes. Pour autant, si on perçoit la déception des militants, la rupture n'est pas pleinement consommée. La phrase suivante en est un indice : « On sait ici que le prélat s'embarrasse peu des sentiments, pourvu qu'on ne fasse pas d'éclat, ce sont ses termes ». Maintenir la paix à tout prix, au détriment de convictions profondes ? La question reste ouverte.

En revanche, l'année 1740 est un vrai moment de rupture. Deux articles assez longs s'intéressent à la mission de Jacques Bridaine à Clermont. Né en 1701, prêtre du diocèse d'Alès, le prédicateur connaît un grand succès. Selon les termes de Robert Sauzet, il « utilisait des effets théâtraux pour obtenir le changement de vie, l'adoption d'un genre d'existence vraiment chrétien, la « conversion » de ses auditeurs. Ses méthodes lui valurent tantôt l'enthousiasme extrême de ses contemporains, tantôt les critiques les plus acerbes contre son cabotinage supposé¹⁴ ». Massillon, séduit par l'aura du personnage, souhaite l'entendre. Du point de vue des *Nouvelles ecclésiastiques* cette invitation est condamnable à plus d'un titre. Les termes même du mandement épiscopal sont inacceptables. Ce

¹³ Arch. dép. Puy-de-Dôme, 6 F 72. Le 8 octobre 1696, Joseph Demallet, confrère de l'Oratoire, demeurant à Montbrison, fils de feu Antoine Demallet, procureur au présidial de Riom, et d'Amable Milanges, se constitue un titre clérical de 80 livres de revenu.

¹⁴ Sauzet, Robert, « Jacques Bridaine à Montpellier : Le missionnaire dans la ville », dans Philippe Haudrère (dir.), *Pour une histoire sociale des villes. Mélanges offerts à Jacques Maillard*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 403–413.

discours selon lequel « c'est Dieu lui-même qui vient en la personne de M. Bridaine, et de ses associés qui sont appelés ministres ou ouvriers apostoliques ». Or pour les Amis de la vérité, Bridaine n'est qu'un « histrion de la foi évangélique ». Le vocabulaire critique présente à ce sujet une unité lexicale remarquable. Tout cela n'est que « spectacles », « pièces », « farce », « contorsions » ou encore « hurlements ». Bref, tout ce débordement de parole, et de gestes vains, en un mot cette logorrhée, ne sont qu'une parodie de la Foi véritable, de la conversion intérieure prônée par saint Augustin et ses disciples. Le périodique pardonne d'autant moins l'initiative que Bridaine ne manque pas de blâmer les positions jansénistes notamment sur la confession. Que devient Massillon dans ce duel ? Les *Nouvelles ecclésiastiques* le réduisent au rôle de jouet, animé d'un rêve insensé de conversion populaire : « Sur de si belles espérances, le célèbre Père Massillon s'est rendu esclave du fameux Bridaine, dont il n'a osé réprimer aucun des excès ». La réalité est évidemment plus complexe.

Pendant un quart de siècle, Massillon a exercé sa charge épiscopale en pleine polémique politique et religieuse. La voie qu'il a empruntée n'a pas été uniforme. De la pacification à l'édification de son diocèse, il s'est peu à peu éloigné des préoccupations royales et jansénistes. Dans les années 1720, en dépit de décisions fermes, Massillon reste sans doute aux yeux de ces derniers le prédicateur augustinien qui enseignait une spiritualité proche de leurs convictions. Le respect est peut-être réciproque. La décennie suivante voit agir un prélat responsable de la paix de son diocèse. Aussi choisit-il un cap difficile à tenir qui joue tout à la fois de conciliation et de fermeté. Modéré et prudent, tel qu'on l'observe dans sa correspondance avec Soanen, il sait faire usage de son autorité envers des prêtres récalcitrants. Une affirmation d'orthodoxie toujours bienveillante mais beaucoup plus rigoureuse. Les dernières années de son épiscopat montre qu'il a su pacifier son diocèse. L'épisode « Bridaine » témoigne surtout de sa volonté d'édifier ses diocésains. Ce qui lui importe est le salut des âmes qui lui ont été confiées, bien loin des querelles doctrinales.

Massillon se soumet par esprit de paix, tandis que les jansénistes se révoltent par esprit de justice. Les choix adoptés sont, par essence, irréconciliables. Cependant, la formation augustinienne de l'évêque et sa modération en font une figure intéressante. Ainsi, Jean-Baptiste Massillon l'ancien prédicateur, désormais évêque de la paix, trouve dans les rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques* des observateurs étonnés,

mécontents, rarement acharnés à le railler. La même spiritualité de l'absolu a pris deux chemins opposés : celui de l'engagement politique pour les premiers, celui de l'engagement sacerdotal pour le second. *In fine*, en dépit de la communauté d'esprit le liant au « parti », Massillon ne pouvait s'engager dans le monde sous l'étendard de la « milice » janséniste. Il est resté fidèle à sa mission sacerdotale dont la dimension est triple : celle d'un évêque parmi ses pairs, d'un prêtre parmi ses prêtres, d'un chrétien parmi son peuple.